

## ANNEXE 13

### Plan de relance de l'économie

#### Documentation de la partie

#### « Participation à la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie »

Les crédits ouverts sur la mission « Plan de relance de l'économie » par les trois lois de finances rectificatives pour 2009 s'élèvent à 13,6 Mds€ en AE et 12,6 Mds€ en CP.

Ces crédits sont consommés soit directement à partir des trois programmes<sup>1</sup> de la mission, en donnant lieu à des versements à différents organismes (le plus souvent opérateurs de l'Etat), ou indirectement en étant transférés sur d'autres programmes de politiques publiques.

Les décrets de transfert qui seront au nombre de 9 (cf. liste du document 2 à la fin de la présente annexe) auront conduit à abonder 41 programmes dont 25 au titre du financement de la majoration temporaire du taux des avances sur les marchés publics de l'Etat, 28 au titre des autres mesures du plan de relance, 12 programmes ayant bénéficié de crédits au titre de ces deux catégories de mesures.

L'ampleur du plan de relance de l'économie et l'enjeu qu'il représente conduisent à retenir un traitement particulier au sein des RAP 2009. C'est pourquoi le rapport annuel de performances de 45<sup>2</sup> programmes du budget général (dont la liste figure dans le document 1 à la fin de cette annexe) comportera une partie transversale nouvelle intitulée « Participation à la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie » intégrée dans la maquette générale et dont un extrait figure ci-dessous :

#### PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

##### — DÉCRETS DE TRANSFERT

Numéro de décret	Date de signature	Objet	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2009-203	19/02/2009	Hors avances sur marchés publics	99 999 999	99 999 999
2009-591	25/05/2009	Avances sur marchés publics	99 999 999	99 999 999
2009-1459	27/11/2009	Avances et hors avances sur marchés publics	99 999 999	99 999 999
<b>Total</b>			<b>999 999 999</b>	<b>999 999 999</b>

<sup>1</sup> Programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public », programme 316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » et programme 317 « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

<sup>2</sup> Le nombre de programmes concernés s'élève à 45 en tenant compte de quatre programmes qui n'ont pas reçus de crédits par transferts mais qui sont concernés par les versements effectués à partir d'un programme du plan de relance au profit d'un opérateur qui leur est rattaché.

Il s'agira de préciser l'utilisation des crédits ouverts par le ou les décrets de transferts mentionnés dans le tableau ci-dessus, en distinguant, le cas échéant, précisément les crédits transférés au titre du financement de la mesure de majoration temporaire du taux de l'avance versée sur les marchés publics de l'Etat (cf. liste du document 3).

S'agissant de la mesure relative aux avances, des éléments d'information sont présentés dans l'annexe 14 bis de la présente circulaire. Le détail de la consommation marché par marché n'aura pas à être mis en évidence, mais simplement l'impact sur le montant global des avances versé par le programme et, éventuellement, le rappel des avances les plus significatives qui ont pu être versées grâce à cette mesure.

S'agissant des crédits transférés relatifs aux autres mesures du plan de relance (programme 315, programme 317 ou autres mesures financées par transfert depuis le programme 316), les projets ou les opérations financés par les crédits du plan de relance seront décrits et/ou listés. Le degré de finesse de la maille de cette présentation pourra être adapté en fonction de la nature et du nombre des projets. L'impact apporté par le plan de relance devra être clairement mis en évidence, en termes de réalisation supplémentaire ou anticipée par exemple.

Les éléments fournis en commentaire de ce tableau devront permettre de disposer de la consommation précise au 31/12/09 des AE (disponibles, affectées non engagées pour le titre 5 et engagées) comme des CP (délégués et non délégués, des ordonnancements centraux et des mandatements déconcentrés).

### ■ VERSEMENTS À DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

Opérateur	Programme de la mission « Plan de relance de l'économie » à partir duquel le versement a été effectué	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opérateur 1	Programme 315	99 999 999	99 999 999
Opérateur 2	Programme 315	99 999 999	99 999 999
Opérateur 3	Programme 316	99 999 999	99 999 999
<b>Total</b>		<b>999 999 999</b>	<b>999 999 999</b>

Comme pour les crédits transférés, les commentaires sur les versements effectués aux opérateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus devront fournir des informations sur les opérations financées (nature, coût total, état d'avancement, ...) et la consommation des crédits corrélative (la liste des opérateurs et des programmes de rattachement figure dans le document 4).

**Il convient d'indiquer que les tableaux seront pré remplis, aucune saisie supplémentaire spécifique ne sera donc nécessaire.**

S'agissant de la partie classique de la justification au premier euro, les ministères restent totalement libres de retenir le traitement qui leur semble le plus approprié de l'utilisation des crédits du plan de relance, en fonction de notamment de la part de ces crédits dans l'exécution totale de la ou des actions du programme et du caractère individualisable de l'utilisation des crédits reçus par transfert.

#### **Cette partie spécifique nouvelle, pour 45 programmes, répond à un double objectif :**

- fournir une double grille de lecture de chaque RAP concerné : d'une part l'exécution totale, y compris plan de relance, retracée dans la JPE classique et l'exécution du plan de relance spécifiquement mise en exergue dans la partie dédiée ;

- contribuer à alimenter les RAP des trois programmes de la mission « Plan de relance de l'économie » de sorte qu'ils soient exhaustifs en intégrant la consommation des crédits transférés.

**C'est pourquoi cette partie constitue un lot spécifique dans l'application Farandole, dont la date limite de livraison a été fixée au 19 février 2010.** Cette organisation et son respect, notamment en ce qui concerne l'échéance, sont d'autant plus importants que deux des trois programmes de la mission « Plan de relance de l'économie » sont des programmes prioritaires (cf. liste de l'annexe 2) qui doivent être livrés à la Cour des comptes début avril.

Par ailleurs, un examen de l'exécution 2009 et des perspectives 2010 en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de relance de l'économie au sein de chaque programme concerné pourra être réalisé lors des réunions techniques de la première quinzaine du mois de février. Cet examen s'effectuera sur la base d'une édition Farandole du lot « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie », en version projet, qui fera également l'objet, pour chaque ministère, d'une discussion à l'occasion de l'un des premiers comités de pilotage organisés par le cabinet du ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, au début de l'année 2010.

**Documents 1 : Liste des programmes dont le RAP 2009 comportera une partie transversale « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie » composée d'une ou deux sous-parties (Décrets de transfert et/ou Versements à des opérateurs du programme) :**

		Sous-partie " Décrets de transfert "	Sous-partie "Versements à des opérateurs du programme"
102	Accès et retour à l'emploi	hors avances sur mp	X
103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	hors avance sur mp	X
105	Action de la France en Europe et dans le monde	avances sur mp	
107	Administration pénitentiaire	mixte	
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	avances sur mp	
112	Politiques des territoires	hors avances sur mp	
123	Conditions de vie outre-mer	X	
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	hors avance sur mp	
131	Création	hors avance sur mp	
134	Développement des entreprises et de l'emploi	avances sur mp	
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	X	
144	Environnement et prospective de la politique de défense	mixte	
146	Equipement des forces	mixte	
147	Politique de la ville		X
150	formations supérieures et enseignement universitaire	mixte	X
152	Gendarmerie nationale	mixte	
154	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	hors avance sur mp	
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	mixte	
161	Intervention des services opérationnels	avances sur mp	
162	Interventions territoriales de l'Etat	hors avances sur mp	
166	Justice judiciaire	mixte	
167	Lien entre la Nation et son armée	avances sur mp	
172	Recherches scientifiques	hors avances sur mp	X
174	Energie et après-mines		X
175	Patrimoines	hors avances sur mp	X
176	Police nationale	mixte	
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	hors avances sur mp	
178	Préparation et emploi des forces	mixte	
182	Protection judiciaire de la jeunesse	avances sur mp	
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		X
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	mixte	
203	Infrastructures et services de transports	mixte	X
212	Soutien de la politique de la défense	mixte	
214	Enseignement scolaire	mixte	
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	avances sur mp	
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	avances sur mp	
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	mixte	
219	Sport		X
220	Statistiques et études économiques	avances sur mp	
221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	avances sur mp	
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	hors avances sur mp	
230	Vie de l'élève	hors avances sur mp	
231	Vie étudiante	hors avances sur mp	X
302	Facilitation et sécurisation des échanges	avances sur mp	
309	Entretien des bâtiments de l'Etat	hors avances sur mp	

avances sur mp : crédits transférés pour financer la mesure de majoration du taux d'avance sur les marchés publics de l'Etat

hors avances sur mp : crédits transférés pour les autres mesures du plan de relance

mixte : programme ayant bénéficié de transferts de crédits pour les deux catégories de mesure

**Document 2 : Liste des décrets de transfert concernant la mise en œuvre du plan de relance**

- décret n° 2009-203 du 19 février 2009 (JORF du 20 février 2009) ;
- décret n° 2009-470 du 23 avril 2009 (JORF du 26 avril 2009) ;
- décret n° 2009-476 du 27 avril 2009 (JORF du 29 avril 2009) ;
- décret n° 2009-591 du 25 mai 2009 (JORF du 26 mai 2009) ;
- décret n° 2009-778 du 23 juin 2009 (JORF du 23 juin 2009) ;
- décret n° 2009-963 du 31 juillet 2009 (JORF du 4 août 2009) ;
- décret n° 2009-1176 du 5 octobre 2009 (JORF du 6 octobre 2009) ;
- décret n° 2009-1459 du 27 novembre 2009 (JORF du 29 novembre 2009) ;
- décret en cours de signature (n° NOR BCFB 0929261D) ;

## Document 3 : Crédits transférés par programme et nature des crédits transférés :

en millions d'euros		Somme des décrets de transfert		Dont transferts mesures "avances"	Somme des transferts en CP hors mesures "avances"
		AE	CP	CP	CP
102	Accès et retour à l'emploi	280,50	280,50	0,00	280,50
103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	423,00	423,00	0,00	423,00
105	Action de la France en Europe et dans le monde	0,00	1,90	1,90	0,00
107	Administration pénitentiaire	50,00	46,30	12,80	33,50
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0,00	0,23	0,23	0,00
112	Politiques des territoires	30,80	85,80	0,00	85,80
123	Conditions de vie outre-mer	145,00	92,30	0,00	92,30
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0,00	1,50	1,50	0,00
131	Création	8,99	5,52	0,00	5,52
134	Développement des entreprises et de l'emploi	0,00	2,50	2,50	0,00
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	240,00	148,67	0,00	148,67
144	Environnement et prospective de la politique de défense	110,00	53,00	13,00	40,00
146	Equipement des forces	1.096,00	755,00	130,00	625,00
150	formations supérieures et enseignement universitaire	315,48	289,89	2,10	287,79
152	Gendarmerie nationale	50,00	67,90	17,90	50,00
154	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	30,00	14,60	0,00	14,60
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0,00	1,27	1,27	0,00
161	Intervention des services opérationnels	0,00	16,34	16,34	0,00
162	Interventions territoriales de l'Etat	0,00	20,00	0,00	20,00
166	Justice judiciaire	30,00	26,65	5,90	20,75
167	Lien entre la Nation et son armée	0,00	3,20	3,20	0,00
172	Recherches scientifiques	22,10	8,10	0,00	8,10
175	Patrimoines	78,76	64,15	0,00	64,15
176	Police nationale	50,00	70,00	20,00	50,00
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	145,00	145,00	0,00	145,00
178	Préparation et emploi des forces	194,00	210,00	110,00	100,00
182	Protection judiciaire de la jeunesse	0,00	2,00	2,00	0,00
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	35,00	4,00	0,00	4,00
203	Infrastructures et services de transports	165,00	215,50	90,50	125,00
212	Soutien de la politique de la défense	220,00	239,00	19,00	220,00
214	Enseignement scolaire	67,00	54,50	4,50	50,00
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0,00	1,20	1,20	0,00
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	0,00	4,80	4,80	0,00
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	3,00	4,70	1,70	3,00
220	Statistiques et études économiques	0,00	0,69	0,69	0,00
221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	0,00	29,78	29,78	0,00
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	7,30	5,17	0,00	5,17
230	Vie de l'élève	4,30	4,30	0,00	4,30
231	Vie étudiante	30,09	21,45	0,00	21,45
302	Facilitation et sécurisation des échanges	0,00	3,36	3,36	0,00
309	Entretien des bâtiments de l'Etat	216,70	116,70	0,00	116,70
		<b>4.048,02</b>	<b>3.540,47</b>	<b>496,17</b>	<b>3.044,30</b>

**Document 4 : Liste des opérateurs ou assimilés ayant bénéficié de versements à partir des programmes de la mission « Plan de relance de l'économie », dont les versements seront mentionnés dans la rubrique « Versement à des opérateurs » de la partie transversale « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie » du programme de rattachement, et devront être commentés :**

Prog. - action	Nom de l'opérateur (ou de l'organisme)	Programme de rattachement
315-01	Agence de financement des infrastructures de transport de France / AFITF	203
315-01	Voies navigables de France / VNF	203
315-01	Institut national de la recherche archéologique préventive / INRAP	175
315-01	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances / ACSE	147
315-01	Centre national pour le développement du sport / CNDS	219
315-02	<i>Association de préfiguration du Campus Condorcet</i>	<b>150</b>
315-02	Université de Bordeaux	150
315-02	Université de Bourgogne	150
315-02	Université européenne de Bretagne	150
315-02	Clermont université	150
315-02	Université de Grenoble	150
315-02	Université du Havre	150
315-02	Nancy université	150
315-02	Université de Nice Sophia-Antipolis	150
315-02	Université de Strasbourg	150
315-02	Université de Toulouse	150
315-02	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis	150
315-02	Université de Lyon	150
315-02	<i>Fondation de coopération scientifique Digiteo Triangle de la physique</i>	<b>150</b>
315-02	Université de Montpellier	150
315-02	Université de Paris-Est	150
315-02	Université de Cergy-Pontoise	150
315-02	Université de Nantes	150
315-02	Université d'Aix-Marseille	150
315-02	Université de Lille	150
315-02	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement / CIRAD	187
315-02	l'institut de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires / CEMAGREF	187
315-02	Commissariat à l'énergie atomique / CEA	172
315-02	Centre national de la recherche scientifique / CNRS	172
315-02	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer / IFREMER	187
315-02	Institut national de la recherche agronomique / INRA	187
315-02	<i>Institut Pasteur</i>	<b>150</b>
315-02	Institut national de la santé et de la recherche médicale / INSERM	172
315-02	Institut national de recherche en informatique et automatique / INRIA	172
315-02	Institut polaire français - Pau-Emile Victor / IPEV	172
315-02	Centre national des œuvres universitaires et sociales / CNOUS	231
315-02	Agence nationale de la recherche / ANR	172
315-04	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie / ADEME	174
315-04	Etablissement public de la bibliothèque nationale de France	175
315-04	Etablissement public du musée du Louvre	175
315-04	Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	175
316-04-05	Pôle emploi	102
316-05	Agence de services et de paiements / ASP	102
316-05	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances / ACSE	147
316-07	Agence nationale des services à la personne / ANSP	103
317-02	Agence nationale pour la rénovation urbaine / ANRU	147
317-03-04	Agence nationale de l'habitat / Anah	135

*NB : en italique sont indiqués des organismes n'ayant pas le statut d'opérateur, mais contribuant néanmoins aux objectifs d'un programme du budget général, et dont la participation au plan de relance mérite dès lors d'être retracée dans ce programme.*